



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 24 mars 2020

CORONAVIRUS : LE DEPARTEMENT AMPLIFIE SA MOBILISATION

Le Département, mobilisé dans la lutte contre le Covid-19 auprès des publics les plus fragiles, commence à distribuer, à partir d'aujourd'hui, 42 000 masques aux personnels des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et aux résidences autonomie isérois, en coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture. Il met en place des numéros d'appel spécifiques et des solutions pratiques pour faire face à la crise.

42 000 masques distribués

Le Département participe à l'effort collectif de distribution de masques aux personnels soignants et aux personnels exposés en Isère.

Ainsi, il assure déjà la protection de ses agents et des patients et usagers en contact avec ses agents, en dotant de masques ses 221 professionnels de santé (puéricultrices, médecins, infirmières et sages-femmes) et ses travailleurs sociaux qui font des visites à domicile chez des personnes à risque.

A partir d'aujourd'hui, les services départementaux distribueront 42 000 masques aux personnels des maisons de retraite (résidences autonomie) et des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) isérois, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture, afin de compléter l'effort de l'Etat qui priorise les Ehpad et les personnels soignants des hôpitaux, de la médecine de ville et de campagne.

Sous la coordination de l'ARS, le Département va également s'associer au CHU Grenoble Alpes pour acheter 312 000 masques afin d'anticiper les besoins à venir. De même, l'ARS va réserver une dotation de masques pour les établissements et services (aide à domicile) sous compétence du Département qui sera chargé des modalités de répartition.

Les bus Transisère gratuits, près de 200 agents volontaires

Les lignes régulières du réseau Transisère restent actives et seront à partir d'aujourd'hui entièrement gratuites, avec toutefois une fréquence adaptée au regard de la réduction drastique des déplacements de nos concitoyens.

Les collèges restent ouverts en fonction des besoins de garde d'enfants des professionnels de santé. Bien que les transports scolaires aient été suspendus, des taxis sont mis à disposition pour les déplacements des enfants de soignants, qui le nécessitent, pour se rendre dans leur établissement, ou pour les personnes isolées qui se trouveraient sans solution pour pouvoir faire leurs courses, notamment (toute personne le nécessitant doit se manifester auprès du Département).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des moyens logistiques sont mobilisés et également humains. Ainsi, à la suite d'un appel à volontariat en interne, près de 200 agents du Département, jusqu'ici non mobilisés sur une mission prioritaire, se sont portés volontaires pour aller renforcer les effectifs des maisons de retraite, des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes âgées ou handicapées, des Maisons d'enfants à caractère social (MECS). Ils pourront aussi venir en soutien des assistants familiaux ou aider à la logistique d'associations caritatives (Secours populaire, Restos du cœur...) qui ont fait appel au Département.

Ces agents seront affectés dans les structures manquant de salariés ou de bénévoles, en fonction de leur zone géographique d'habitat. Seuls les agents ne présentant pas de symptôme du Covid-19, n'ayant pas été en contact étroit avec un cas avéré, ne présentant aucun risque de développer une forme grave de l'infection et ne bénéficiant pas d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour garde d'enfants, pouvaient postuler.

« Les défis sont multiples et immenses. Notre devoir, en tant que Département de l'Isère, est à la fois de protéger les publics les plus fragiles de l'épidémie (personnes âgées, personnes handicapés, enfance), et de participer à l'effort collectif qui consiste à ralentir la propagation du Covid-19 pour éviter, le plus possible, la saturation de notre système de soins. Je tiens aussi à saluer l'engagement des agents départementaux qui se sont portés volontaires. Ils s'inscrivent dans cette immense chaîne de solidarité nécessaire pour vaincre ensemble cette pandémie », indique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Les numéros à connaître

Pour les personnes en situation de handicap

Un numéro spécial a été mis en place pour que la Maison de l'Autonomie puisse répondre à toutes vos questions au 04 38 12 48 88 (24h/24). Ce numéro vise également à repérer et à soutenir les personnes handicapées vivant seules ou isolées sans solution adaptée à domicile.

Pour signaler des violences contre un enfant

Le confinement peut aggraver les tensions familiales. Pour signaler toute situation familiale préoccupante, appelez le Département au 04 76 00 32 63 (de 9h00 à 17h30) ou le numéro national 119 : Allô Enfance en danger (24h/24, 7j/7 - numéro vert gratuit). Ce dernier numéro est relayé sur le département.

Pour toute autre question

Tous les accueils du Département étant fermés, privilégiez le téléphone (04 76 00 38 38 de 8h30 à 18h00) ou le formulaire de contact (www.isere.fr/contact). Le site du Département est également régulièrement mis à jour (isere.fr) et dispose maintenant d'une Foire Aux Questions (FAQ) spéciale Covid-19.